

Paris, le 18 octobre 2011

## **NOTE D'INFORMATION**

**Relative au soutien apporté par l'État dans le cadre de la procédure d'aide aux ensembles de musique professionnels porteurs de création et d'innovation (2012)**

ooOoo

La consultation auprès de la commission consultative d'experts concernant les demandes au titre du budget 2012 donnera lieu à deux sessions distinctes :

- 1 - « AIDE AUX CONVENTIONNEMENTS ET AIDE A LA STRUCTURATION » qui se déroulera les 16, 17 et 18 novembre 2011 (date de dépôt close au 5 octobre 2011)
- 2 - « AIDE AUX PROJETS » qui se déroulera les 1<sup>er</sup>, 2, et 3 FEVRIER 2012.

### **Contenu des dossiers :**

Les demandes de subvention se composent de trois dossiers :

-le dossier de demande de subvention **cerfa n°12156-03**

-le dossier artistique et la fiche de synthèse complémentaires au dossier cerfa n°12156-03

### **Modalités de demande :**

Les ensembles qui souhaitent déposer une demande d'aide au projet sont invités à prendre au préalable l'attache d'un conseiller musique.

**Attention ! Cette procédure concerne les nouvelles demandes ainsi que les ensembles déjà aidés par la DRAC au titre de l'aide au projet la ou les années précédentes**

Après entretien préalable avec un conseiller musique, les dossiers seront envoyés aux ensembles à partir d'octobre 2011 **sur demande écrite** à : [procedures-musique.idf@culture.fr](mailto:procedures-musique.idf@culture.fr)

Les dossiers complets devront être retournés **LE 12 DECEMBRE 2011**, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, selon les modalités suivantes :

- a- un exemplaire par courrier électronique à [procedures-musique.idf@culture.fr](mailto:procedures-musique.idf@culture.fr)

**ET**

- b- un exemplaire par courrier postal à

DRAC Ile-de-France à l'attention de Christophe Robin

service musique et danse

47 rue le Peletier – 75009 PARIS